


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20250311-01 Du 3 novembre 2025 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION FONDS DE CONCOURS PETITE RANDONNÉE 2025</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	29.10.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	29.10.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (10)

Absents : BONNEVAUX V - PITAVY A - SIBAUD L - MAURICE M (4)

Secrétaire : Sandrine JOURMARD-DESSALCES

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION FONDS DE CONCOURS PETITE RANDONNÉE 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Loire Forez Agglomération a mis en place des fonds de concours pour l'amélioration des chemins de randonnées.

Trois actions pourraient être réalisées :

1 – la mise en place d'une passerelle sur le PR1.

2 – la mise en place de deux panneaux d'information au plan d'eau et sur le site du four à poix du Trémolet

3 – la remise à niveau de la signalétique

Montant total des travaux : 4 310.50 €

Montant fonds de concours : 50 % soit 2 155.25 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Sollicite** l'octroi par Loire Forez Agglomération d'un fonds de concours petite randonnée 2025 pour un montant de **2 155.25 €**.
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 novembre 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOURMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---

